

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021

- Appel des élus :

**Etaient présents** : MM. MAYOR G. VERSMESSEN P. VANDAELE-MEQUIGNON C. RIGAUT B. MARCHE A. DAL MORO S. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. DESCHAMPS I. MAS I. GAILLARD J.C. DUMOUTIER A. NOUE-FIRMIN L. LECLERCQ P. DORCHIES-BRILLON M. BOUSSEMART M. MINNENS L.

**Procuration** : MME WARNIER V. donne pouvoir à MME VANDAELE C.  
MME TOMASELLA-GARNIER C. donne pouvoir à MR MAYOR G.  
MME HALLUIN C. donne pouvoir à MR DAL MORO S.  
MR BROUTIN F. donne pouvoir à MR VERSMESSEN P.  
MR STACHOWICZ M. donne pouvoir à MR MINNENS L.

**Absent excusé** : MR MESTDAGH Jean

**Désignation du secrétaire de séance** : MR DELTOUR Jean-Pierre

**Approbation du procès-verbal de la séance du 6 JUILLET 2021 adopté à l'unanimité.**

### ORDRE DU JOUR

**-Document CRAC** : Bilan social commune d'Allennes-les-Marais 2020 – Compte rendu annuel d'activité de la collectivité.

*Monsieur le Maire présente les grandes lignes du document.*

**Monsieur Leclercq** : « *Merci monsieur le Maire pour la transmission de ce document, comme vous le savez c'est un important outil de gestion du personnel. En revanche, si j'ai bien compris vous répondez à ce que votre CDG vous demande en matière de rubriques. Je n'ai pas consulté le CDG en revanche, il y a quelques points qui m'ont interpellé, qui sont de véritables outils de gestion et qui avaient déjà fait l'objet d'une intervention de ma part au moment de l'appel d'offres de cuisine, tout au moins pour le personnel. Je ne trouve pas le nombre d'entretiens d'évaluation qui ont pu être faits à vos agents de l'équipe d'Allennes-les-Marais. Alors, qu'on retrouve le nombre d'entretiens qui sont faits dans la fonction publique. Cependant, on ne le voit pas dans ce qu'on peut appeler votre bilan social. Avez-vous fait ces entretiens ? Si c'est le cas, est-ce que vous avez un diagramme sur les compétences et autres rubriques à nous fournir ?* »

**Monsieur le Maire** : « *Concernant les évaluations, les entretiens, bien entendu, ils sont conduits tous les ans, agent par agent* »

**Monsieur Leclercq** : « *Donc à ce propos vous avez un diagramme à nous proposer sur l'équipe de façon à exposer les points de compétence, d'évolution, tout ce qui rentre dans l'entretien d'évaluation ?* »

**Monsieur le Maire** : « *Encore une fois, on ne le demande pas dans le rapport social mais sachez que c'est fait.* »

**Monsieur Leclercq** : « *Donc vous répondez à minima au bilan social quoi, je l'ai déjà souligné* ».

**Monsieur le Maire** : « *Ben je réponds à minima... Le bilan social, il est fait avec la « moulinette » du Centre de Gestion, qui est au courant forcément des entretiens d'évaluation dans le déroulé de la carrière des agents, s'il ne répond pas à vos attentes, je n'y peux rien monsieur LECLERCQ, c'est comme ça.* »

**Monsieur Leclercq** : « *Donc je note que les entretiens d'évaluation sont faits, c'était ma question.* »

**Monsieur le Maire :** « Ils sont faits. »

**Monsieur Leclercq :** « Sur le volet rémunérations, alors je reviens un peu sur l'une de vos remarques que vous m'aviez faite en son temps de manière un peu spéculative, vous m'aviez signifié que je n'avais aucune leçon à vous faire en matière de droit social eu égard à une information que vous aviez ou que vous auriez eu par ailleurs. En revanche, quand je lis le document, je vois que 15% de la rémunération est versée sous forme de primes. A quoi correspondent-elles ces primes ? »

**Monsieur le Maire :** « Les primes qui sont versées aux agents des collectivités territoriales, notamment le RIFSEEP puisque tout a été regroupé sous une seule appellation... »

**Monsieur Leclercq :** « Comment ? »

**Monsieur le Maire :** « Le RIFSEEP, RIF SEEP, (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

**Monsieur Leclercq :** « Moi je suis toujours un peu dubitatif quand 15% de la rémunération pèse sous forme de primes parce que bon, est-ce que ça s'apparente à une bonne gestion ou est-ce que s'apparente à autre chose... »

**Monsieur le Maire :** « Ben oui puisque le RIFSEEP est constitué de deux parties : une partie fixe et une partie variable qui prend en compte les éléments justement de l'évaluation qui est réalisée tous les ans. Ce n'est peut-être pas comme ça dans le privé mais c'est comme ça dans la fonction publique, même dans la fonction publique d'Etat. »

**Monsieur Leclercq :** « Donc monsieur le Maire, vous êtes en train de me dire que les primes sont subordonnées à l'entretien d'évaluation ? J'ai bien compris ? »

**Monsieur le Maire :** « Elles sont subordonnées à ce que l'agent remplisse ses fonctions dans l'année oui. On met des objectifs à atteindre dans l'évaluation et on fait le bilan après oui. »

**Monsieur Leclercq :** « Ah écoutez moi c'est très bien, si vous les faites c'est parfait ».

**Monsieur le Maire :** « Oui on les fait monsieur Leclercq puisque je vous le dis. Sauf à mettre ma parole en doute ! »

**Monsieur Leclercq :** « Ce que je ne fais pas. »

**Monsieur Leclercq :** « Autre constat : en 2019 les charges de personnel représentent 51,9% des charges de fonctionnement, en 2020, les charges de personnel représentent 55 %. On a une augmentation assez sensible de 51 à 55% »

**Monsieur le Maire :** « Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'année 2020 a été une année exceptionnelle, on a eu recours à de nombreux contractuels pour remplacer les agents qui ont dû s'arrêter pour diverses causes. Je vous rappelle quand même que les écoles d'Allennes n'ont pas fermé comme certaines autres. Pendant la période où les classes étaient divisées par deux, les enfants ont été accueillis dans des animations et il fallait bien des gens pour assurer tout ça ! Je le répète l'année 2020 était quand même une année exceptionnelle. On n'a pas dépensé comme habituellement mais le personnel était là d'où l'explication de la part que représente les agents pour 2020 »

**Monsieur Leclercq :** « Parce qu'en fait si vous voulez j'ai été interpellé par la strate nationale qui est à 50, 51 et là 55,47% »

**Monsieur le Maire :** « On verra que l'année prochaine ce sera certainement moins que ça. »

**Monsieur Leclercq :** « en ce qui concerne les mouvements, je me suis un peu perdu. Parce que j'ai ressorti le bilan 2019 et le bilan 2020. Je reprends les chiffres, peut-être y-a-t-il une coquille alors vous m'arrêtez si... Bilan social 2019, alors effectif en 2018 33 agents, en 2019 35 agents. En revanche en 2020, les chiffres reportés sont de 17 en 2019 et 42 en 2020... Avec 22 mouvements... »

**Monsieur le DGS :** « Monsieur le Maire m'a donné la parole. Effectivement, c'est une coquille. Comme l'expliquait monsieur le Maire tout à l'heure ce document est obligatoire. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la rédaction de ce document doit obligatoirement se faire par la trame qui nous est fournie par le centre de Gestion, notre organisme de rattachement. Tout simplement, nous prenons nos « DAS » et nos déclarations sociales et nous en faisons une extraction directe et en ressort un document avec un système d'application. Et j'ai téléphoné deux fois pour plusieurs coquilles sur le document notamment pour nos travailleurs handicapés que l'on ne retrouve nulle part et en face nous n'avons pas trouvé de solution technique. Je n'ai pas de meilleure réponse à donner. »

**Monsieur le Maire :** « Donc c'est une coquille »

**Monsieur Leclercq :** « Sur le chapitre des absences, en 2019, vous avez un taux d'absentéisme de 3,85%. Il passe en 2020 à 9,88%. Vous avez une raison là-dessus ? »

**Monsieur le Maire :** « L'année 2020, c'est quand même formidable, c'est quand même une année assez difficile et exceptionnelle non ? Vous n'en êtes pas conscient ? »

**Monsieur Leclercq :** « Vous avez eu beaucoup de malades alors ? »

**Monsieur le DGS :** « Tout simplement déjà, il faut rappeler qu'en mars 2020, personne ne connaît la maladie COVID, personne ne sait comment on va la traiter. On a une intervention du Président de la République qui nous explique qu'on va tous être confinés... J'ai beaucoup d'agents qui se sont faits reconnaître par leurs médecins comme étant personnes à risque. Une personne à risque en mars 2020 et aujourd'hui... on n'a pas tout à fait la même définition puisqu'on a un peu de recul. Les agents déposaient un arrêt, je l'enregistrais. J'ai des arrêts maladie transformés en Autorisation Spéciale d'Absence mais pas de retour en arrière ce sont des arrêts maladie sur arrêté du Maire. Après on ajoute les cas contacts, garde d'enfants, Effectivement, on a un taux d'absentéisme qui flambe qui est lié au contexte. »

**Madame DORCHIES-BRILLON :** « Merci monsieur le Maire et Merci monsieur le DGS pour ces explications. En fait, le but c'est d'essayer de comprendre. Il ne faut pas croire que ce qui se passe ici, se passe partout. C'est assez désagréable et monsieur le Maire vous avez la police de l'assemblée, je demande à ce qu'on arrête les paillements ou les rires dans l'assemblée. On pose des questions, on essaye de comprendre c'est tout et il y a un échange entre nous. Voilà. C'est pareil pour les dépenses de fonctionnement qu'a souligné monsieur Leclercq. On a eu des dépenses de fonctionnement avec des recrutements plus importants, vous expliquez pourquoi, c'est bien on attend ces explications c'est tout. Si ça fait rire certains, c'est assez désagréable et on vous demande de reprendre la police de l'Assemblée. »

**Monsieur Leclercq :** « Bon, les AT. Tout à l'heure, vous nous avez dit qu'il n'y avait pas eu d'AT dans la présentation. Il y a un AT... »

**Monsieur le Maire :** « Oui, il y a eu un accident de travail »

**Monsieur Leclercq :** « Pas trop grave ? »

**Monsieur le Maire :** « Non, grave dans la durée mais pas grave quant à la pathologie »

**Monsieur Leclercq :** « Je ne sais pas si c'est le cas dans la fonction publique, est-ce que cet AT a été inscrit au DIER ? »

**Monsieur le DGS :** « Cet accident est inscrit au registre. L'enquête administrative a eu lieu. Le risque en question était déjà enregistré, il n'y a pas de prévention supplémentaire à apporter, pas même pour l'assistant prévention en l'occurrence le responsable des services techniques. C'est une absence qui dure et vu le nombre d'agents en matière statistique si ça dure cela prend vite des proportions importantes... »

**Monsieur Leclercq :** « Je reviens juste sur l'assistant, un mot qui est toujours un peu désolant, vous écrivez qu'un assistant a été désigné. Il était volontaire ou ? »

**Monsieur le DGS :** « Encore une fois, c'est une trame, nous n'écrivons rien, ça sort tout seul »

**Monsieur Leclercq :** « Alors c'est un volontaire qui a eu la formation et ainsi de suite ? »

**Monsieur le DGS :** « Quand je suis arrivé en 2016, l'assistant de prévention était mon prédécesseur. Un échange a eu lieu avec les services et il ne m'a pas semblé opportun que je sois l'assistant de prévention. Je ne peux pas être juge et partie. Mon responsable des services techniques s'est proposé et a suivi toutes les formations. « Désigné «est le terme de la matrice.»

**Monsieur Leclercq :** « Vous n'avez pas d'instance représentative du personnel ? »

**Monsieur le DGS :** « Rien ici, directement au centre de gestion. Moins de 50 agents. Sinon ça n'a pas de valeur juridique. Les instances sont au centre de Gestion. »

**Monsieur Leclercq :** « Monsieur le Maire, Monsieur le DGS, merci pour ces précisions qui n'étaient pas des attaques. Cependant, je rebondis quand même, c'est un peu désagréable ces railleries habituelles. On a l'impression que l'on essaie systématiquement de vous coincer. Ce n'était pas le cas. A partir du moment où vous nous remettez des documents, il est normal qu'on les lise et éventuellement que l'on vous fasse part de nos commentaires, simplement c'est très désagréable dans une démocratie d'avoir ce type de railleries ».

## **1 – Projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, lieu de stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de la cour de récréation – Marché de travaux – Attribution des lots**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 25 mai 2021, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de consultation en matière de fourniture de travaux.

Cette consultation a été lancée selon la procédure adaptée et fait l'objet d'un avis à publication dans un journal d'annonces le 29 juin 2021 et le profil acheteur le 30 juin 2021.

A l'issue de l'ouverture des plis et de leur analyse par la commission d'ouverture de plis, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

### **LOT N°1 : GROS ŒUVRE, CHARPENTE METALLIQUE, COUVERTURE, BARDAGE, SERRURERIE**

Entreprise MAZZOLINI  
72 bis rue Emile Zola  
59970 FRESNES SUR ESCAUT

**Montant retenu : 903 943,51 € H.T.**

### **LOT N°2 : CLOISONS, FAUX PLAFONDS, MENUISERIES INTERIEURES**

Nord France Plâtrerie  
14 bis rue de la République  
59496 SALOMÉ

**Montant retenu : 223 027,95 € H.T.**

**LOT N°3 : MENUISERIES ALUMINIUM**

SJH Menuiserie  
6 rue Fernig  
59158 MORTAGNE DU NORD

**Montant retenu : 157 805,80 € H.T.**

**LOT N°4 : PEINTURE-SOLS SOUPLES**

Décor Peinture  
2 Place de Champs de Colut  
59230 SARS et ROSIERES

**Montant retenu : 111 181,94 € H.T.**

**LOT N°5 : CARRELAGE FAIENCE**

ARDECO  
ZI rue Copernic  
62970 COURCELLES LES LENS

**Montant retenu : 47 490,16 € H.T.**

**LOT N°6 : VRD ESPACES-VERTS**

Société PINSON PAYSAGE SAS  
182 rue Georges Brassens  
CRT3 CS 10433 FRETIN  
59184 LESQUIN CEDEX

**Montant retenu : 157 966,98 € H.T.**

**LOT N°7 : ELECTRICITE**

SAS A. VARET Electricité  
29 rue Jacqueline Auriol  
ZA de l'Ermitage  
59552 LAMBRES LEZ DOUAI

**Montant retenu : 104 714,45 € H.T**

**LOT N°8 : PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION**

Climat Confort Service  
8 rue de Béthune  
62160 AIX NOULETTE

**Montant retenu : 158 018,22 € H.T**

**Le montant total du marché travaux s'élèvera donc à : 1 864 149,01 € HT**

**Monsieur MINNENS :** « *Tout d'abord, je voudrais dire que l'on est par contre le projet pour le bien-être des enfants. Je le dis tout de suite parce que sinon ça va encore nous tomber dessus. En fait le problème c'est la gestion du projet. Déjà dans un premier temps, on ne sait toujours pas de quoi ça va avoir l'air cette affaire-là. On n'a pas de plan, on n'a pas de schéma, on n'a pas de dessin. Au départ, on l'a déjà dit maintes et maintes fois, à chaque fois on a demandé où on en est et on nous dit, il n'y a pas de plan. A la fin de l'appel d'offres, je ne peux pas comprendre que l'on n'ait pas vu quoi que ce soit en termes de schéma, de plan de dessin. Il y a forcément eu des choses qui ont été faites. Pour répondre, les entreprises, elles ont besoin de schémas, de plans... donc déjà il y a un problème à ce niveau-là. D'ailleurs, on aurait pu profiter comme c'est terminé de projeter ce dont ça va avoir l'air. Il y a ce problème pourtant vous semblez en être fier puisque vous avez fait un article spécifique dans la Voix du Nord, d'ailleurs avec un montant erroné et un montant erroné après la Commission d'Appel d'Offres. »*

**Monsieur le Maire :** « Le montant d'un million six plus les deux cents mille euros que l'on a découvert à l'ouverture des plis. »

**Monsieur MINNENS :** « Ça, c'est l'aspect général. Côté budget, on est toujours pareil. 1 522 000€ le 17 novembre, 1 587 000 € le 9 mars 2021, 1 760 000 € le 25 mai (le 25 mai déjà vous nous dites que l'architecte a tenu compte des hausses des matières premières parce que c'est vrai qu'en mai déjà on avait une idée, depuis mars on sait que ça flambe et qu'on a des problèmes de délai). Donc au mois de mai, l'architecte nous sort 1 760 000€ et maintenant on est encore plus 1 864 000€ à fin août. Donc, on se demande où ça va s'arrêter... »

**Monsieur le Maire :** « Maintenant puisqu'on a le chiffre exact. »

**Monsieur MINNENS :** « Ben ouais mais bon, la fameuse cuve de récupération, elle est dans quel lot celle-là ? »

**Monsieur le Maire :** « Dans le lot VRD. Et ça, ça nous a été demandé dans le cadre de l'instruction du permis justement par la MEL. On ne l'a pas décidé nous, on nous l'a imposée. On a encore eu des échanges aujourd'hui... je vous invite, vous venez voir le permis de construire quand vous voulez monsieur MINNENS mais je ne l'ai pas encore, il manquait justement quelques bricoles au niveau de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées. Il y a eu un échange de mails aujourd'hui pour mettre au point le plan définitif pour satisfaire à la demande de SUEZ. »

**Monsieur MINNENS :** « Pour autant, le plan du bâtiment vous l'avez déjà ? »

**Madame VANDAELE :** « Il a été présenté en commission, une séance à laquelle vous étiez excusé. Madame DORCHIES devait venir mais il y avait deux commissions en même temps mais je pense que vous l'avez eu à cette commission le plan Madame DORCHIES. »

**Monsieur le Maire :** « On n'a rien caché... »

**Monsieur MINNENS :** « Toujours est-il qu'on remarque qu'il y a des lots où ça flambe et il y a des lots qui sont corrects par rapport à l'évaluation et d'autres qui sont moindres. Je veux dire qu'il y a certaines entreprises qui vont peut-être un peu plus loin qu'elles devraient aller. Donc, vous dites qu'il n'y aura plus de hausse. Ça veut dire que ça c'est le montant final, il n'y aura plus de hausse supplémentaire et compagnie ? »

**Monsieur le Maire :** « Sauf imprévu, si on découvre des catiches ou... »

**Monsieur MINNENS :** « Oui mais bon alors ça veut dire quoi ? Ça veut dire que plusieurs fois, des travaux comme la salle Léo Lagrange avec les tribunes, il a fallu renforcer le sol, au niveau du centre culturel c'est exactement pareil, il a fallu renforcer le sol... Là en l'occurrence, si on regarde un petit peu les cartes des zones humides, on est dedans alors pourquoi ça ne serait pas déjà prévu ? je veux dire chat échaudé craint l'eau froide. Deux fois, on est assujetti à devoir renforcer le sol parce qu'on est en zone humide et là on ne l'aurait pas prévu ? Vous voyez un petit peu ? c'est un peu ça qui... »

**Monsieur le Maire :** « On a fait une étude de sol, on a fait également une étude de pollution, on ne nous a rien demandé contrairement à la salle de sports qui est juste à côté. Donc, »

**Monsieur MINNENS :** « Ça veut dire qu'il n'y aura plus de surprise comme on a eu déjà à deux reprises lors de précédents travaux ? »

**Monsieur le Maire :** « Pas de cette nature, non. »

**Monsieur MINNENS :** « On en prend note. Donc après, l'architecte comme c'est une partie variable, on se prend une louche également, donc avec la démolition en plus, par rapport aux 1 600 000 annoncés dans la presse, on est en fait en totalité à plus de deux millions. Donc la communication elle n'est pas terrible hein ? Parce que ça fait 30% d'écart quand même. Donc on ne comprend pas parce qu'en fait quel est l'intérêt dans les médias de dire que ça coûte 1 600 000 alors que ça coûte deux millions ? Et vous le savez déjà parce que quand vous faites l'article vous avez déjà tous les résultats. Donc en fait, on fera comme d'habitude on s'abstiendra puisque... »

**Monsieur le Maire :** « C'est très bien puisque vous ne voulez pas comprendre. On annonce un montant de travaux de 1 800 000€, on ne ment pas puisqu'on parle bien des travaux ! On ne parle pas de la prestation de l'AMO, comme on ne parle pas non plus du mobilier intérieur qui va arriver dans les salles de restauration, la cuisine et les autres classes. »

**Monsieur MINNENS :** « Ce n'est pas une question de mensonge mais l'intégralité du projet, il va quand même être bien loin de 1 600 000. »

**Monsieur le Maire :** « Dans la communication, lorsque ce sera terminé, on pourra dire que le projet a coûté autant, là dans la presse, on a bien parlé du montant des travaux, je ne mens pas en disant que c'est 1 600 000 plus 200 000 de rajouts non prévus au départ, qu'on a découverts, monsieur LECLERCQ était présent à la CAO... ».

**Monsieur MINNENS :** « Oui mais peu importe ! »

**Monsieur le Maire :** « On ne va pas jouer sur les mots. J'ai bien compris que vous étiez d'accord avec le projet mais pas le montant, que ma gestion est déplorable. D'ailleurs, je vous rappelle que l'autre jour vous m'aviez dit exactement la même chose, que vous mettiez en doute la gestion de mon projet de restaurant scolaire et vous avez eu le culot de rajouter y compris d'ailleurs tous vos projets précédents pour lesquels vous n'aviez aucune information dont acte, je vous laisse à vos propos et nous passons au vote ! »

**Monsieur MINNENS :** « A tous les conseils municipaux, il y avait une rallonge en fait, j'étais là donc je me rappelle bien ».

**Monsieur le Maire :** « C'est très bien, je sais que vous vous êtes parfait, donc nous allons passer au vote ».

**Délibération adoptée par 17 voix pour et 5 abstentions.**

## **2 - Projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, lieu de stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de la cour de récréation – Marché de maîtrise d'œuvre : Avenant au contrat**

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a engagé un projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, lieu de stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de la cour de récréation – marché de maîtrise d'œuvre – avenant au contrat.

A l'issue de l'ouverture des plis, la commission en charge de l'analyse des candidatures, proposait de retenir l'offre de l'Agence d'Architecture Xavier HANIQUE, 1 rue Goeman à Marquette-lez-Lille pour un montant total du marché de 76 100,00 € H.T. comprenant la mission de base et la mission OPC, considérant cette offre économiquement la plus avantageuse. Cependant, cette offre comprenait une mission de base facturée à 4,935 % d'un montant prévisionnel des travaux à 1 522 000 € H.T.

Or, les évolutions du projet et d'autres imprévus ont eu pour conséquences d'élever le montant réel des travaux à 1 864 149,01 € H.T.

-Monsieur le Maire propose de procéder à cet avenant concernant l'offre de l'Agence d'Architecture Xavier HANIQUE répartie de la manière qui suit :

-Xavier HANIQUE	Mission de base	46 180,00 € H.T.
-Bureau d'étude technique SIB	Mission de base	43 982,00 € H.T.
-SASU DET	Mission de base	3 055,00 € H.T.

Montant du marché : **93 217,00 € H.T.**

-d'autoriser la signature des pièces de cet avenant et plus généralement prendre les dispositions en vue de la mise en application de la présente délibération.

**Monsieur le Maire :** « Si vous voulez je vais préciser comme je l'ai dit en commission que si nous n'avions pas choisi cet AMO comme le souhaitait quelqu'un de la commission les autres se situaient entre 7 et 10%, et bien la petite rallonge elle aurait été encore plus grande...Et si on avait aussi inclus le cuisiniste dans cette maîtrise d'œuvre on aurait payé également une rallonge alors que là notre cuisiniste a une mission à part et ce qui a été défini c'est ce qu'il touchera exactement. »

**Monsieur MINNENS :** « Il n'y a pas de problème par rapport à ça ! Que vous scindiez des choses pour qu'il n'y ait pas d'augmentation c'est très bien... »

**Monsieur le Maire :** « Ah ? Merci Monsieur MINNENS ! »

**Monsieur MINNENS :** « Moi ce qui me choque c'est les montants qui n'arrêtent pas d'évoluer et en plus les montants annoncés qui ne sont jamais exacts en fait, notamment dans l'article. Donc c'est tout, voilà... »

**Monsieur LECLERCQ :** « Vous pouvez m'éclairer un peu sur un point ? »

**Monsieur le Maire :** « Si je peux... »

**Monsieur LECLERCQ :** « Je vous en prie. Je ne reviens pas sur le montant initial. Les montants ont évolué, c'est normal ça fait partie de la vie. Initialement on avait un marché avec un montant à 1 522 000€ HT sur lequel vous avez questionné les architectes. Vous avez retenu la société HANIQUE pour 75 100€ et une mission pour l'OPC à 1000€. Là, ça a été spité en 3, dans cette délibération vous dites que la mission de base passe à 90 000€, par contre la mission SASU DET, si je comprends bien elle passe de 1000€ à 3055€. Est-ce une bonne lecture de ce point-là ou pas ? »

**Monsieur le DGS :** « Cette mission n'était pas 1000€ puisque ce n'est pas l'OPC. Là, c'est un bureau d'étude. »

**Monsieur LECLERCQ :** « Si vous remettez l'OPC en plus, il dépasse les 5% non ? »

**Monsieur le DGS :** « Il ne reprend l'OPC dans le pourcentage d'augmentation, ça a toujours été 4,93% hors OPC. Ils nous font un avenant à 4,93% donc hors OPC, ils nous font grâce de l'OPC dans le calcul du pourcentage d'avenant, c'est mathématique. »

**Délibération adoptée par 17 voix pour et 5 abstentions.**



### **3 – Acquisition de mobiliers et équipements de cuisine pour le nouveau restaurant scolaire et l'agrandissement de l'école maternelle Augustine Testelin – Autorisation de consultation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a engagé une opération portant sur le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, lieu de stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de la cour de récréation.

Il y a lieu maintenant de lancer une procédure de consultation en procédure adaptée en vue de l'acquisition de mobilier et équipements de cuisine.

Cette consultation portera sur les lots suivants :

#### **-LOT 1 : Equipements cuisine**

Le montant global des travaux est estimé à environ 90 000.00 € H.T.

**Monsieur LECLERCQ :** « Je ne peux que vous inviter à faire attention, étant connaisseur de l'UGAP, ils prennent entre 7 et 17%, je ne peux que vous inviter à regarder les autres prestataires en direct pour l'opportunité de lancer ou de ne pas lancer une consultation ».

**Monsieur le Maire :** « On a déjà notre AMO cuisine qui a fait cela à Lys-lez-Lannoy et il s'avère que cela a été plus intéressant de passer par l'UGAP que par un marché mais on regardera. »

**Monsieur LECLERCQ :** « Moi je vous dis, je le sais pour avoir pratiqué l'UGAP, c'est 7 à 11% de plus ».

**Monsieur le DGS :** « Dans le cadre de Lys-lez-Lannoy, dans une consultation globale, il a récupéré 25 000€. Donc après, c'est peut-être en fonction des attentes mais sur ce coup-là, de toute façon ce n'est pas moi qui ferai le cahier des charges, on a recruté quelqu'un en ce sens. Je lui fais confiance, moi je n'y connais rien. Un rendez-vous avec le commercial qui a traité la situation de Lys-lez-Lannoy est pris. Pour connaître un peu le mode de fonctionnement de la commune de Lys-lez-Lannoy si l'UGAP était plus cher je vous garantis qu'ils ne l'auraient pas pris. Ce n'est pas gênant de consulter c'est juste que la réflexion se fait autour d'une consultation qui prend beaucoup de temps sans en valoir le coup. »

**Monsieur LECLERCQ :** « L'intérêt de l'UGAP c'est la qualification du projet parce l'UGAP va vous dire ce qu'il vous faut exactement : le type de matériel, la puissance et ainsi de suite... »

**Monsieur le DGS :** « C'est déjà fait ça. Ça, c'est monsieur VERQUIN qui a tout fait. Aujourd'hui, on a des plans, Monsieur VERQUIN a fait tous les plans de la partie cuisine. On sait exactement ce qu'il nous faut en puissance et en matériel et c'est donné au lot électricité, c'est prêt. On a tout ça. Aujourd'hui, il me dit c'est mieux par l'UGAP, par expérience ce n'est pas toujours le cas, ça c'est vrai mais ça peut aussi être le cas. Parfois, je n'ai pas trouvé moins cher que l'UGAP... Nous pouvons même proposer à monsieur VERQUIN de venir expliquer tout cela en conseil, il sera certainement plus à même que moi de le faire. Il est tout à fait disposé à le faire mais je n'ai pas pensé nécessaire de le faire venir ce soir. Il y aura de toutes façons un retour de son analyse. On n'est pas fermé puisque j'ai demandé à monsieur le Maire de nous offrir cette opportunité si le contact avec l'UGAP n'est pas fructueux. Moi aujourd'hui, j'en ai besoin pour répondre au plombier chauffagiste, à l'électricien pour les attentes et réservations. L'architecte nous les réclame car sinon au niveau des délais, on va avoir du mal... On a pris les prix catalogue, on annonce 90 000€ et je suis à moins que ça. On sera à moins de ça de toutes façons. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **4 – Décision budgétaire modificative**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'inscrire au budget des crédits pour faire face à l'instauration du « passe sanitaire » et pour équiper le nouveau responsable d'office du restaurant scolaire, en fonction au 1er octobre 2021.

Propose pour ce faire, les modifications de crédits suivantes :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

Opération 66 – Matériel informatique

Compte 2183 – Fonction 2

Matériel de bureau et matériel informatique... + 1 000.00 €

##### **RECETTES**

Compte 10226 – Fonction 8

Taxe aménagement..... + 1 000.00 €

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **5 – Service jeunesse : activités adolescents période scolaire – Tarification** **Délibération complémentaire.**

*Monsieur DAL MORO présente la délibération.*

Le service jeunesse propose d'organiser des activités diverses en période scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les modalités d'organisation des activités.

- **Public : Priorité aux enfants allennois de 10 ans à 17 ans. En fonction des places disponibles, les activités seront ouvertes aux extérieurs.**
- **Participation : En fonction des activités proposées, les tarifs seront les suivants :**

1 €	3 €	5 €	7 €	10 €	15 €
-----	-----	-----	-----	------	------

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **6 – Service jeunesse : activités adolescents – Tarification évènementiel.**

**Monsieur DAL MORO présente la délibération.**

Le service jeunesse souhaite proposer la vente de boissons et petite restauration lors de temps forts (exemple : manifestations municipales, temps forts du service jeunesse).

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les modalités d'organisation de cette prestation.

**-Public : Participants aux actions du service jeunesse et aux évènements municipaux.**

-Participation : En fonction des produits proposés, les tarifs seront les suivants :

0,50 €	1 €	1,50 €	2 €	2,50 €	3 €	5 €
--------	-----	--------	-----	--------	-----	-----

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **7 – Loyer des immeubles au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Vu le contexte de crise traversée au niveau national, bien que la délibération du 6 juin 2006 fixe la révision annuelle des loyers par application du dernier indice de référence des loyers connu, il est proposé au Conseil Municipal de geler les loyers des immeubles communaux pour 2022 afin d'aider nos locataires à maintenir leur pouvoir d'achat dans un contexte économique difficile.

En application de cette délibération, les loyers s'établiraient comme suit :

**23 bis rue Jules Guesde**  
**458.60 €** (loyer inchangé)

**Garages rue du Commandant Cousteau**  
**55.37 €** (loyer inchangé)

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **8 – Création de poste d'adjoint technique**

Le Maire propose à l'assemblée,

-La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour remplir les fonctions d'agent technique polyvalent au sein des services techniques municipaux pour le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint Technique Territorial.

**Madame DORCHIES-BRILLON** : « Monsieur, le Maire, ça va encore augmenter le poste dépenses de fonctionnement mais vous avez répondu en commission et aujourd'hui sur la nécessité de recruter, donc on n'a pas d'observation supplémentaire. On votera favorablement. »

**Monsieur le Maire** : « D'accord. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **9 – Indemnité des enseignants pour les classes de neige 2022**

Madame VANDAELE présente la délibération. Elle précise que cette classe de neige aura lieu du 3 au 13 janvier 2022.

Depuis 2020, l'organisation des classes de neige revient à la commune d'Allennes-les-Marais. Pour 2022, celles-ci auront lieu entre le 04/01/2022 et le 22/01/2022 au Chalet Les Cyclamens à Châtel. 100 élèves partiront accompagnés de 4 enseignants.

### Rémunération au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Avantage en nature (source URSSAF)	3,65 € x 2 =	7,30 €
Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales (art.2 de l'arrêté du 6 mai 1985)		4,57 €
Partie variable pour travaux supplémentaires $\frac{9,88 \times 230}{100}$		22,72 €
<b>TOTAL</b>		<b>34,53 €</b>

Cette indemnité est, en fait, limitée au versement d'une somme journalière de 27,23 €, les avantages en nature venant en déduction du montant global de l'indemnité :

$34,53 - 7,30 \text{ €} = 27,23 \text{ €}$  (article 2 de l'arrêté du 6 mai 1985),

soit  $27,23 \times 9 \text{ jours} = 245,07 \text{ €}$  bruts d'indemnité par enseignant

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **10 - Questions Diverses**

**Monsieur LECLERCQ :** « Lors d'un des derniers conseils municipaux, vous avez dit que pour faire plaisir à certains, ça avançait fortement sur la vidéo-surveillance sur Allennes-les-Marais. Vous avez des nouvelles, vous en êtes où ? »

**Monsieur le Maire :** « On a donc un AMO commun sur les communes de l'ex-CCHD par l'intermédiaire du SIVU. De concert, on voit les spécialistes de la Gendarmerie pour avoir leur avis sur la situation des points à équiper ».

**Monsieur le DGS :** « Comme le dit monsieur le Maire on a rencontré l'AMO. On a reçu un schéma d'implantation selon les analyses du Policier Municipal et du spécialiste Gendarmerie. Il a délimité plusieurs points intéressants pour être pourvus donc il y a l'entrée de ville au niveau du rond-point du cimetière, il y a le feu rue de la gare, le rond-point de la Vierge, un point névralgique recherché au niveau de la Route des Ansereuilles avec difficultés de liaison donc on partira plus sur une liaison radio car nous n'avons pas d'équipements supports là-bas, un autre point encore, donc 5 points d'implantation. Il est attendu la validation de l'ensemble des points d'implantation pour l'ensemble des communes. De là, il nous donne aussi des conseils sur le matériel à choisir : radio fréquence, 360, reconnaissance de plaques ou pas ou reconnaissance de plaques et champs larges. Ce schéma est en cours de validation par monsieur le Maire. Maintenant il faut chiffrer, puis il nous aidera à dresser le cahier des charges pour commencer à consulter. La consultation sera par lot, ce qui nous permettra de faire un PPI et de ne pas faire tout en même temps parce que... Ceci dit, le premier lot sera le plus important parce qu'il comprendra des éléments communs supports : serveur, créer un local fermé à clé séparé... Les personnes habilitées à visionner les images ont été définies... Si nous travaillons encore, à ce rythme, vous verrez en 2022 pousser des caméras c'est sûr. »

**Monsieur LECLERCQ :** « Vous situez cela en 2022, premier semestre ? deuxième semestre ? »

**Monsieur le DGS :** « Après le vote du budget, fatalement. »

**Madame DORCHIES BRILLON** : « Je n'étais pas là à la dernière commission, je suis désolée, monsieur VERSMESSEN va peut-être pouvoir me répondre. Je sais que le questionnaire a été fait à destination des Allennois et c'est Laurent MINNENS qui était présent, la restitution a été intéressante... ça va monsieur DELTOUR ? Je suis gênée par les doigts de monsieur DELTOUR là. J'avais ça dans mon champ de vision c'était désagréable. Est-ce qu'il y a une restitution plus large qui est prévue ? »

**Monsieur VERSMESSEN** : « C'est ce que j'ai dit à Marie, tout à l'heure. Ça va être mis dans le flash info. Comme on l'avait dit au départ. »

**Monsieur LECLERCQ** : « Les remarques ont été pertinentes ? »

**Monsieur VERSMESSEN** : « Les remarques ont été pertinentes oui oui. C'est ce qu'on avait vu. Ça reprend beaucoup d'idées qu'on avait, ça en apporte d'autres, des choses intéressantes. Les gens ont été constructifs. Il n'y a pas eu de délations. Globalement, oui. Il y a eu plus de 200 ménages qui ont répondu donc ça commence à être constructif. »

**Madame DORCHIES-BRILLON** : « Donc la démarche est constructive et bonne. »

**Monsieur VERSMESSEN** : « Tout à fait. On s'est engagé à le faire. Ça va être fait. »

**Monsieur MINNENS** : « Concernant, l'éclairage public, vous avez dit au dernier conseil municipal que vous aviez un AMO et vous aviez sa réponse. Quand est-ce que nous pourrions avoir une restitution ? »

**Monsieur le DGS** : « Il est en phase de travail. On a désigné l'AMO. Là, il est en phase de travail ».

**Monsieur le Maire** : « Oui, il doit faire le relevé de toutes les installations, de tous les points de la commune. »

**Monsieur le DGS** : « Les points lumineux sont déjà analysés. Là, il est dans la phase de consommations. L'état, il l'a. Maintenant, il est dans la phase de consommations. Mais il va revenir vers nous. »

**Monsieur le Maire** : « Là aussi, on a pris l'AMO qui travaille pour la FEAL je pense. Le même qu'Annoeullin, donc je pense qu'il est sur les dossiers des autres communes. Donc c'est en cours. On attend son retour. Le service d'éclairage public d'Annoeullin a commencé le changement des points qui posent problèmes. Et forcément, on s'oriente sur des éclairages LEDS, puisque certaines lampes ne sont plus remplacées car on ne peut plus les trouver. Vous le savez mieux que moi. Donc eux, ils ont déjà commencé. Je vous l'avais dit puisqu'on a eu la chance de la réfection de voirie de l'ex cité EDF, c'était intéressant pour nous de travailler sur les changements des équipements de cette zone. »

**Monsieur MINNENS** : « Il y a les boules aussi. Celles-là, depuis 2018, on ne peut plus parce que ça fait une pollution lumineuse. »

**Monsieur le Maire** : « Mais malheureusement, on en a encore quelques-unes ici : la rue du Commandant Cousteau, il y a encore la rue Colette... »

**Monsieur MINNENS** : « Il y en a plein ».

**Monsieur le Maire** : « Oui, j'en avais plein aussi quand j'étais en CCHD sur Bauvin, sur Annoeullin... enfin on n'est pas atypique. C'est un gros chantier aussi. »

**Monsieur MINNENS** : « Oui mais après il y a un gros retour sur investissement ».

**Monsieur le Maire** : « Ah oui je suis d'accord mais au départ, il y a quand même de l'investissement. »

**Monsieur MINNENS** : « Oui mais normalement, il y a des subventions. »

**Monsieur le Maire** : « Oui mais si on le fait... Je m'étais renseigné à l'époque CCHD. Le département du Pas-de-Calais par exemple, c'étaient des subventions phénoménales par rapport à nous mais bon... »

**Monsieur MINNENS** : « Ben la MEL... »

**Monsieur le Maire** : « Oui, mais ne vous inquiétez pas pour les subventions, ce sera comme pour tous les travaux, là où on peut avoir quelque chose, on va le demander... Forcément, c'est toujours intéressant quand on fait une dépense d'avoir une aide financière. »

**Madame VANDAELE** : « Un petit point d'information sur la restauration scolaire. Comme vous le savez, on a changé de prestataire depuis la rentrée des classes. Il s'avère que les enfants sont satisfaits, c'est très bon mais du coup le temps est bien plus long parce qu'ils mangent bien, ils mangent plus. Ceci a causé un souci que l'on a dû gérer c'est qu'à 2 heures, il n'avait pas terminé pour les derniers services. C'est positif. »

**Monsieur le Maire** : « Alors évidemment, on a réquisitionné la salle Henri Bernard pour y placer une quarantaine d'enfants le midi pour accélérer parce que tous les jours reprendre les cours à 14h ce n'est pas possible. Preuve que le choix était bon et que le nouveau restaurant devient une nécessité. Donc on va « bricoler » comme ça pendant une année scolaire en attendant que les enfants puissent intégrer le nouveau restaurant. »

**Monsieur DAL MORO** : « Juste un retour rapide sur les centres de l'été qui nous ont permis d'accueillir 150 enfants au mois de juillet, 80 au mois d'août, le raid VTT entre deux. Des centres de qualité avec de nouvelles activités proposées : accrobranche, lazer game et châteaux gonflables sur le stade. Je tiens à remercier le service jeunesse, le service technique, administratif et la garderie pour la réussite de ces centres. »

Fin de séance 20h10.



Le Maire,  
G.MAYOR

